
TESTS CIBLÉS RÉPÉTITIFS – INFORMATIONS GÉNÉRALES

A l'heure de la rentrée scolaire 2021, la pandémie et ses nouveaux variants inquiètent toujours les milieux sanitaires. Si la situation est sous contrôle et si les mesures ont pu être assouplies dans la société, le variant Delta nécessite le maintien d'un degré de vigilance.

Le Canton a mis sur pied durant l'été un plan de protection pragmatique et proportionnel. L'objectif principal est d'offrir à nos élèves **une année scolaire presque normale**, c'est-à-dire **sans masque ni quarantaine**.

Afin de réaliser cet objectif, en accord avec les autorités sanitaires et conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, **des tests répétés à un rythme hebdomadaire seront mis sur pied au cycle d'orientation**, dans un premier temps durant les 6 premières semaines.

Il s'agit de tests salivaires, non invasifs et réalisés par classe. Pour tenir un rythme de 10'000 élèves testés/semaine, une méthode dit de pooling diminue significativement le nombre d'analyses à effectuer car les prélèvements salivaires sont mélangés dans un pool d'une taille comprise entre 4 et 10 échantillons. Seuls les pools sont analysés, si l'un est positif, alors les personnes qui le composent sont testées individuellement.

Les élèves testés positifs sont placés en isolement, les élèves testés négatifs peuvent continuer à se rendre en classe. Il n'y a donc plus de quarantaine car ce processus permet l'identification des personnes asymptomatiques dans un intervalle rapproché ce qui permet aussi d'offrir un enseignement sans masque.

Le listing des pools de l'établissement est connu de la direction, ceux de la classe de l'enseignant. Le laboratoire n'en a sa possession que des numéros de pool. Les prescriptions relatives à la protection des données sont donc respectées.

Les élèves qui ont contracté le COVID durant les 6 derniers mois ne participent pas aux tests. Ils sont assimilés par analogie comme participant aux tests, tout comme les élèves au bénéfice d'un certificat COVID.

Les parents qui n'autorisent pas la participation de leur enfant aux tests sont informés que les mesures de protection de remplacement sont le port du masque dans l'établissement, y compris en classe, et, dans une situation de flambée, la mise en quarantaine.

Il ne sera pas demandé par l'Ecole de produire un certificat médical attestant qu'un enfant a contracté le COVID ces 6 derniers mois ni de présenter un certificat COVID. Nous vous remercions toutefois attentifs qu'en cas de flambée, une fausse déclaration est sanctionnée par la loi (fédérale) sur les épidémies

Les mesures relatives à l'hygiène des mains et à l'aération régulière des salles demeurent d'actualité.

Dans les transports publics, les règles du transporteur demeurent en vigueur. Dans les transports exclusivement scolaires, les élèves participant aux tests peuvent voyager sans masque.

Tout en vous remerciant de votre soutien afin que nos élèves puissent vivre une année scolaire presque normale, nous vous adressons, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Questions & réponses

Généralités

1. Qui effectue et supervise les prélèvements ?

Le·la titulaire de la classe effectue et supervise les prélèvements.

2. Quelles sont les personnes testées au sein de l'établissement ?

Les élèves du cycle d'orientation et la 1^{re} année du collège participent aux tests. Les enseignant·e·s et collaborateurs·trices de l'établissement peuvent aussi y participer.

3. Pourquoi les élèves de l'école primaire ne sont-ils pas testé·e·s ?

L'obligation de porter un masque dans l'école n'a jamais été appliquée à l'école primaire ; un autre processus a été établi (3 retests sur 3 semaines en cas de flambée) pour éviter les quarantaines.

4. Les tests sont-ils obligatoires pour les élèves ?

Les tests sont très fortement recommandés. Une non-participation implique des mesures de protection de remplacement, dont le port du masque et la mise en quarantaine en cas de flambée.

5. À quelle fréquence les tests sont-ils effectués ?

Les tests auront lieu une fois par semaine, pendant 6 semaines selon un jour déterminé.

6. Les tests sont-ils gratuits ?

Oui, ils sont pris en charge par la Confédération et le Canton du Valais.

7. Mon enfant qui a déjà été testé négatif récemment doit-il aussi participer aux tests organisés par l'établissement scolaire ?

Oui, car il peut avoir été infecté par le virus dans l'intervalle.

8. Mon enfant qui a déjà eu le virus et qui est guéri, peut-il également participer aux tests ?

Non s'il a été infecté durant ces 6 derniers mois. Le risque de faux positif est alors important.

9. Mon enfant est au bénéfice d'un certificat COVID, doit-il participer aux tests ?

Non, sa participation aux tests n'est pas nécessaire mais possible s'il le souhaite.

10. Si mon enfant ne se fait pas tester et que des cas positifs sont déclarés au sein de sa classe, doit-il être mis en quarantaine ?

L'élève porte le masque s'il ne participe pas aux tests. En cas de flambée, l'Office du médecin cantonal pourrait le placer en quarantaine.

11. Y a-t-il un formulaire d'inscription ?

Il y a un formulaire de consentement à signer et à remettre au titulaire.

Organisation des tests

12. Comment se déroulent les tests ?

Les kits de tests sont remis par l'établissement scolaire à l'enseignant qui supervise le test.

13. À quel moment les tests doivent-ils être réalisés ?

Les tests salivaires se dérouleront dans la salle de classe, durant les heures de cours, env. 15'-20', sous la supervision d'un enseignant. La vidéo montre le déroulement du test www.togetherwetest.ch/video4.

14. Qu'est-ce que le pooling ?

Afin de diminuer le nombre d'analyses à effectuer, les prélèvements de plusieurs élèves (4 à 10) sont mélangés dans un pool par un.e professionnel de la santé (pharmacie). Seul le pool est analysé ce qui permet d'élargir l'éventail des personnes testées. Si un pool est positif, les personnes qui composent le pool sont alors testées individuellement.

15. Puis-je également utiliser des autotests ?

Les autotests n'ont pas la même sensibilité. Ils ne sont pas prévus pour les tests répétitifs.

Transmission des résultats

16. Après combien de temps les résultats sont envoyés ?

Si aucun résultat n'est communiqué dans les 48h, cela signifie que le pool de mon enfant, donc toutes les personnes du pool, est négatif.

17. Que se passe-t-il si un pool est positif ?

Si un pool est positif, les élèves du pool doivent effectuer un test individuel. L'Office du médecin cantonal gère la situation.

Les élèves négatifs du pool peuvent revenir à l'école.

Les élèves positifs sont placés en isolement.

La classe n'est pas mise en quarantaine.

18. Que se passe-t-il si mon enfant ne participe pas aux tests répétitifs ?

La mesure de protection de remplacement est le port du masque dans l'établissement, y compris en classe, et la mise en quarantaine si plusieurs cas positifs sont identifiés dans une classe/niveau.

19. Que se passe-t-il si mon enfant est absent le jour du test ?

Si l'élève a participé et participera aux autres tests répétitifs, aucune mesure particulière n'est prise.